



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Objet** : Apprentissage_ aides FIPHFP
> **Contact** : handicapemploi@cdg38.fr
> **Pôle** : Emploi

> **Type de document** : informations
> **Référence** : 2020/04/CP
> **Date** : avril 2020 – maj mars 2022

CONDITIONS DE MOBILISATION DES AIDES FIPHFP DANS LE CADRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

PRINCIPES GENERAUX PREALABLES :

- ✓ Les aides du FIPHFP sont répertoriées dans un catalogue mis à jour chaque année. Mais **elles sont susceptibles d'évoluer en cours d'année**. Pour toute confirmation des conditions, consulter le catalogue en ligne sur le site www.fiphfp.fr
- ✓ Le FIPHFP intervient en **complémentarité des dispositifs de droit commun** qui doivent à être sollicités par les employeurs et/ou les apprentis en première intention.
- ✓ Les aides ont vocation à compenser les **surcoûts liés au handicap**
- ✓ Elles sont **versées à l'employeur**. Charge à ce dernier de reverser les sommes qui seraient destinées à l'apprenti (ex : prime à l'apprenti)
- ✓ Le **montant « plafond »** est de 40 000€ d'aides par année civile par employeur (pour la saisie des aides sur la plateforme - hors déduction de frais lors de la DOETH)

Certaines aides du FIPHFP peuvent faire l'objet d'une demande préalable sur devis.
Les dossiers de demandes sont à saisir directement sur le site de la caisse des dépôts et consignations, plateforme Pep's ou à partir du site du FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/Services-en-ligne>

Pour vos premières saisies sur la plateforme, consulter le « pas à pas » ici :
<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Actualites-du-FIPHFP/Un-nouveau-service-de-demandes-d-interventions-pour-les-employeurs-affilies-au-FIPHFP>

Pour toutes précisions sur les services du FIPHFP et leur mobilisation contactez-nous :
handicapemploi@cdg38.fr

- ✓ **« Indemnité d'apprentissage »** : aide pour la rémunération de l'apprenti (fiche 7 du catalogue)
 - A hauteur de 80% de la rémunération brute et charges patronales (déduction faite des aides autres aides) par année d'apprentissage et sur toute la durée du contrat.
 - Demande à faire chaque année de contrat sur la base de l'état certifié, envoi des pièces justificatives pour paiement échelonné dans l'année
 - Remboursement à l'employeur par trimestre, par semestre ou par année

Pièces
justificatives

Justificatif d'éligibilité (RQTH, AAH)
Fiche de paie
Contrat d'apprentissage
État certifié conforme du coût salarial * (rémunération brute hors prime exceptionnelle non mensualisée, hors repas, plus charges patronales)
RIB employeur

- ✓ **« Aide au tutorat d'accompagnement des personnes en situation de handicap »** aide pour la rémunération de la fonction de tuteur (fiche 15 du catalogue)
 - Accompagnement de proximité réalisé en interne par un tuteur qualifié à l'accompagnement d'un travailleur handicapé.
 - Projet formalisé par l'employeur, objectifs *d'apprentissage, d'intégration et d'accompagnement dans l'environnement professionnel*
 - Rémunération brute hors prime exceptionnelle (dans la limite du plafond correspondant à la masse salariale d'un attaché principal d'administration 10^{ème} échelon) non mensualisée et charges sociales de la fonction de tutorat, dans la limite d'un plafond de 228 h/an.
Attention : à compter du 1^{er} juillet 2022, rémunération dans la limite de 20,50€/h et de 20h/mois.
 - Demande à faire chaque année de contrat sur la base de l'état certifié, envoi des pièces justificatives pour paiement échelonné dans l'année
 - Remboursement à l'employeur par trimestre, semestre ou par année

Pièces
justificatives

Justificatif d'éligibilité (RQTH, AAH)
Contrat d'apprentissage
Dernier bulletin de paie
Justificatif de la mission de tutorat assuré (nature du tutorat, informations sur le tuteur et l'apprenti, relevé d'heures ...). *voir annexe modèle convention*
Etat certifié conforme du coût salarial du tuteur* (rémunération brute hors prime exceptionnelle non mensualisée, hors repas, plus charges patronales)
RIB employeur

✓ **Formation dans le cadre de l'apprentissage** - pour les frais pédagogiques de la formation (fiche 23 du catalogue)

- Les frais de formation auprès du CFA sont à la charge de l'employeur. (hors prise en charge CNFPT). Montant maximum de l'aide 10 000€ par an.
- Demande à faire chaque année de contrat

Pièces
justificatives

Titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapés (RQTH, AAH...)
Dernier bulletin de paie de l'apprenti
Contrat d'apprentissage
Convention de formation
Facture acquittée (ou devis si demande préalable)
RIB employeur

✓ **Aide pour les surcoûts liés aux actions de formation** (fiche 24 du catalogue)

- **Seuls les surcoûts liés au handicap** seront pris en charge (ex : transport spécifique lié au handicap pour rejoindre le CFA)
- Maximum 150€ par jour, déduction faite des autres aides ou financements (ex : aides de la Région) dans la limite des barèmes prévus par la réglementation applicable aux fonctionnaires civils de l'Etat
- Remboursement à l'employeur sur facture acquittée (pas de demande préalable possible)

Pièces
justificatives

Titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapés (RQTH, AAH...)
Dernier bulletin de paie
Contrat de travail
Convention de formation avec le CFA
Attestation de présence en formation
Facture de chaque frais ou un état récapitulatif certifié*
RIB employeur

✓ **Aide pour l'accompagnement socio-pédagogique** (fiche 8 du catalogue)

- Créer les conditions de réussite de l'insertion dans le milieu professionnel : ingénierie pédagogique spécifique (ex : auxiliaire de vie scolaire, suivi individuel renforcé, adaptation des supports pédagogiques, scripteur, etc.)
- Plafond de 520 x SMIC horaire brut
- Si réalisé en CFA, celui-ci le facture à l'employeur
- Aide mobilisable tous les ans pendant la durée du contrat
- Demande annuelle
- Remboursement : trimestriel, semestriel ou annuel

Pièces
justificatives

Titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapés (RQTH, AAH...)
Dernier bulletin de salaire
Contrat d'apprentissage
Convention annuelle relative à une action d'accompagnement
Devis ou facture acquittée
RIB employeur

✓ **Aide à l'adaptation du poste de travail** - en collectivité et en formation au CFA (fiche 12 du catalogue)

- Financement du surcoût de l'aménagement
- Plafonné à 10 000€ pour 3 ans. Pas sur le matériel « standard », ni consommables ni accessoires
- Sur prescription médicale préalable

Pièces
justificatives

Titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapés (RQTH, AAH...) ou apte avec restrictions
Dernier bulletin de salaire
Contrat d'apprentissage
Préconisation du médecin du travail/prévention antérieure à la date d'achat
Tableau de surcoût de compensation du handicap *
Devis ou facture acquittée
RIB employeur

✓ **Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées** (fiche 4 du catalogue)

- Aide à demander dans les **3 premiers mois** de la scolarité pour des frais de déménagement, pédagogiques ou frais spécifiques pour les personnes en précarité.
- Mobilisable sur facture, elle sera appréciée au cas par cas pour un montant maxi de 750€ (min 200€) mobilisable une seule fois pour toute la durée du contrat
- Remboursement à l'employeur

Pièces
justificatives

Titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapés (RQTH, AAH...)
Dernier bulletin de salaire
Contrat d'apprentissage
Si déménagement : attestation de l'employeur justifiant le déménagement
Si situation précarité : Prescription conseiller emploi
Facture acquittée/mandatée détaillé au nom de l'agent ou de l'employeur (ou devis retenu)
RIB employeur

✓ **Prime à l'insertion durable** (fiche 9 du catalogue)

- Prime forfaitaire de 4000€ pour une titularisation ou CDI à la suite du contrat d'apprentissage sans discontinuité dans les effectifs

Pièces
justificatives

Titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapés (RQTH, AAH...)
Contrat d'apprentissage
Arrêté de titularisation ou CDI
RIB employeur

***pour ces documents les modèles sont à télécharger sur le site du FIPHFP.**

MISSIONS DE TUTORAT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AUPRES D'UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

Ce document a pour objectif de formaliser les objectifs d'un tutorat « renforcé » dans le cadre de l'intégration d'un apprenti en situation de handicap en proposant un accompagnement de proximité et de s'assurer d'une disponibilité réelle du tuteur à cette mission.

LE TUTEUR DE L'APPRENTI

Nom :	
Prénom :	
Service :	Grade :

L'APPRENTI

Nom :	
Prénom :	
Diplôme préparé :	
Date du contrat d'apprentissage : du	au
Titre de BOETH (nature : RQTH, Pension, AAH, rente + date de validité) :	

L'EMPLOYEUR /LA COLLECTIVITE

Collectivité :	
Adresse :	
Contact /Représentant :	

LES MISSIONS DU TUTEUR :

Le tuteur s'engage avec le tuteuré sur les missions suivantes :

Un objectif d'apprentissage et d'une relation pédagogique (prise en main d'un logiciel métier, formation « terrain », etc.).

Précisions :

Un objectif d'intégration et d'accompagnement sur le poste de travail ou plus largement dans l'environnement professionnel.

Précisions :

Un objectif d'écoute, de médiation, d'information (« correspondant handicap de proximité » pour la personne concernée).

Précisions :

Un objectif d'accompagnement d'une personne en situation de handicap en tant que tuteur : déterminer son positionnement, apporter des réponses adaptées, mettre en place un suivi, intervenir en tant que médiateur en cas de difficulté.

Précisions :

Pour la période du..... Au

Signature de l'apprenti :

Signature du tuteur :

Cachet /signature de l'employeur :